



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal de Saint-Louis-de-Blandford tenue le **17 décembre 2018**, à 19h30, à la salle du conseil située au 80, rue Principale, à Saint-Louis-de-Blandford.

Monsieur le maire, Gilles Marchand, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 1 M. Jean-François Desrosiers Siège # 2 M. Marc Bédard
Siège # 3 Mme Sylvie Gélinas Siège # 4 M. Nicolas Dufresne
Siège # 5 M Mathieu Malenfant Siège # 6 Mme. Patricia Hamel

Mme Julie Galarneau, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

1. Ouverture de la séance

Le maire, M. Gilles Marchand, constate le quorum à 19h30 et déclare la séance ouverte.

Ordre du jour

17 décembre 2018

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Dépôt et adoption des prévisions budgétaires 2019 ;
4. Dépôt et adoption du programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021;
5. Période de questions ;
6. Levée d'assemblée ;

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

(2018-12-034)

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller M. Jean-François Desrosiers, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

(2018-12-035)

3. Dépôt et adoption des prévisions budgétaires 2019

Attendu que la Municipalité doit, entre le 15 novembre et le 31 décembre 2018 de chaque année, préparer et adopter les prévisions budgétaires pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent et ce, en vertu de l'article 954 du *Code municipal du Québec* ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller M. Mathieu Malenfant, et résolu d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019 tel que préparé par les membres de ce conseil. Le document de référence est déposé en annexe au présent procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité.

(2018-12-036)

4. Dépôt et adoption du programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021

Attendu qu'en vertu de l'article 953,1 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit, au plus tard, le 31 décembre de chaque année, préparer et adopter le programme triennal d'immobilisations pour les trois (3) exercices financiers subséquents ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller M. Marc Bédard, et résolu d'adopter le programme triennal prévisionnel d'immobilisations pour les exercices financiers 2019 - 2020 -2021, tel que préparé et présenté à cette séance. Le document de référence est déposé en annexe au présent procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité.

5. Période de questions

Les personnes présentes sont invitées par le maire, M. Gilles Marchand, à poser leurs questions conformément au règlement de la Municipalité.

6. Levée de l'assemblée

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés ;

Il est proposé par le conseiller M. Nicolas Dufresne, de lever l'assemblée à **19 heures et 33 minutes**.

Gilles Marchand
Maire

Julie Galarneau
Directrice générale

Le maire, M. Gilles Marchand, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Julie Galarneau
Directrice générale